

Projet de RECHERCHE
(incluant les études de cas avec > 5 sujets)

Etudes de cas (≤ 5 sujets)^f

1

Dans le but d'améliorer les connaissances :

- en **Physiologie humaine**
- en **Anatomie humaine**
- sur les **pathologies humaines et leur prise en charge**

Etude utilisant des **données liées à la santé ou du matériel biologique autres qu'anonymisés (codés) de personnes vivantes ou décédées :**

- Echantillons biologiques (sang, salive, etc...)
- Données d'IRM, ECG, EEG, TMS, fMRI, etc...
- Données médicales (poids, pression sanguine, traitements, etc...) y compris les résultats d'analyse génétiques

Etude utilisant des **embryons ou fœtus humains ou cellules souches embryonnaires**

Toute étude **interventionnelle** ou **observationnelle** sur des **personnes**

Relève de la LRH^a

Soumis à autorisation de la **Commission Cantonale d'Ethique de la Recherche (CCER)^b**

2

Dans un **autre but :**

Revue de littérature

Non soumis à autorisation

Etude utilisant des **données liées à la santé ou échantillons anonymes** (impossibilité d'identifier les personnes dont les données ou échantillons proviennent).

- Etudes en ligne (questionnaires)
- Teneur en plomb de 250 dents de lait non numérotées, collectées entre 1972 et 1978, et trouvées dans le tiroir du bureau d'un professeur parti à la retraite.

Soumis pour avis favorable à la **Commission universitaire d'éthique de la recherche (CUREG)^c** si les recherches sont menées par un(e) collabora-trice/teur ou un(e) étudiant(e) de l'Université de Genève. Sinon, **non soumis à autorisation.**

Etude récoltant des **données physiologiques non-invasives ou données non médicales** sur une population « non-clinique » et pour laquelle les résultats servent à objectiver les résultats de la recherche et non pas à évaluer un état de santé.

- Etude utilisant des capteurs de mouvements pour déterminer le temps des soignants passé auprès des patients

Soumis pour avis favorable à la **Direction Médicale et Qualité**

Contrôle de qualité

- Etude comparative sur l'efficacité de la désinfection des sols ou du matériel chirurgical

Enquête de satisfaction auprès des collaborateurs ou patients des HUG n'utilisant pas de données médicales.

- Qualité de l'accueil des patients au desk des admissions
- Avis des collaborateurs HUG sur les activités et prestations mises en place sur les différents sites dans le cadre du projet stratégique « Village des collaborateurs »
- Etude sur les différents moyens de transport utilisés par le personnel HUG pour se rendre au travail

Soumis pour avis favorable au **Conseil d'évaluation des études ne relevant pas de la commission d'éthique de la recherche (CEENCER)^d** des HUG

Enquête, recherche ou mémoire de fin d'études (CAS, DAS, MAS, Bachelor, Master ou Doctorat) impliquant les professionnels de la santé des HUG (infirmières, médecins, personnel administratif, ...) et/ou des patients et familles et ne relevant pas de la compétence de la CCER.

Recherche dépendant des facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, de traduction et d'interprétation ou des sciences de la société (Travail de recherche, mémoire, Projet de Thèse) :

- Etude de psychologie sans mesures physiologiques

Soumis pour avis favorable à :

- la **Commission facultaire d'éthique de la recherche^e** appropriée
- et au **CEENCER** si la recherche s'effectue aux HUG

Recherche dépendant d'une **autre faculté** (Histoire, Sciences économiques ou politiques, etc...)

Soumis pour avis favorable à :

- la **Commission universitaire d'éthique de la recherche (CUREG)^c** si les recherches sont menées par un(e) collabora-trice/teur ou un(e) étudiant(e) de l'Université de Genève
- et au **CEENCER** si la recherche s'effectue aux HUG

^a Pour une aide à la classification de votre étude, veuillez consulter le site [kofam](#)

La liste des commissions pouvant être impliquées est la suivante :

^b [Commission Cantonale d'Ethique de la Recherche \(CCER\)](#)

^c [Commission Universitaire d'Ethique de la Recherche \(CUREG\)](#)

^d [Conseil d'Evaluation des Etudes Ne relevant pas de la Commission d'Ethique de la Recherche \(CEENCER\)](#)

^e [Commissions facultaires d'éthique de la recherche](#)

^f Traitement des « études de cas » : la règle des 5 est approximative et gouvernée par le fait que les études de cas ne sont souvent pas généralisables. Ainsi, elles n'entrent pas dans la définition de « recherche » selon la LRH.

L'approbation par les autorités réglementaires telles que l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et/ou l'Office fédéral de la santé (OFS) est requise pour certains type d'études relevant de la LRH.

En cas de doute, pour savoir si votre projet de recherche entre dans le champ d'application de la **Loi relative à la Recherche sur l'être humain** (LRH) et nécessite l'autorisation de la CCER, vous pouvez directement contacter la CCER ou la commission universitaire d'éthique de la recherche de l'UNIGE. Il est également important d'informer votre responsable hiérarchique de votre projet avant sa soumission.